

Evolution de la collecte de tri à la Chapelle Saint Luc

A la Chapelle-St-Luc, les habitats individuels étaient historiquement dotés de caissettes en plastique pour y déposer leur tri (emballages en matière carton, métal et plastique).

A partir du 25 février, les caissettes ne pourront plus être utilisées. Pour que leurs déchets puissent être collectés, les habitants devront désormais les déposer dans des sacs jaunes disponibles gratuitement auprès de la Ville.

Ce changement répond à la volonté d'uniformiser les méthodes de collecte (en sac ou bacs jaunes) qui s'appliquent déjà l'ensemble des communes de l'agglomération, au sein desquelles Troyes Champagne Métropole assure la collecte et le traitement des déchets.

Les habitats collectifs continueront, sans aucun changement, à utiliser les poubelles à couvercles jaunes pour y déposer tous leurs emballages en carton, plastique ou métal.

Points de retraits des sacs jaunes (ouverts du lundi au vendredi) :

- o Hôtel de Ville de la Chapelle-Saint-Luc, rue Maréchal-Leclerc : 8h45-12h et 13h-17h15
- o Services techniques de la Ville de la Chapelle-Saint-Luc, 39 avenue Jean-Jaurès : 9h-12h et 14h-17h
- o Mairie annexe Fernand-Buisson, 42 rue Jules-Ferry : 13h30-17h
- o Centre social Victor-Hugo, 14 Rue Bernard Palissy : 8h30-12h et 13h30-18h

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr